

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES À LA PROFESSION

Session 2005

Durée : 2h30
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

Calculatrice conformément à la circulaire N°99-186 du 16/11/1999

ANNEXES :

Annexe 1 : Résultats des enquêtes annuelles d'activités des SIAE de 2001 à 2003

Annexe 2 : Présentation de l'association Entraide Travail Insertion

Annexe 3 : Etude prévisionnelle de la DDTEFP

Annexe 4 : Données remises par le Président de L'ETI

Barème indicatif :

Partie 1 : 12 points

Partie 2 : 18 points

Partie 3 : 10 points

Total : 40 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 7 pages, numérotées de 1/7 à 7/7.

BTS Économie sociale et familiale	Session 2005
Économie et gestion appliquée à l'entreprise	ESEGAP
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 1/7

Association ENTRAIDE TRAVAIL INSERTION

Dans la ville de B (32 516 habitants), un groupe de bénévoles motivés pour venir en aide aux demandeurs d'emplois en difficulté a constitué, avec l'accord de la DDTEFP (direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle), une association intermédiaire destinée à proposer des actions d'insertion par l'activité économique.

Le président de cette nouvelle association ETI « Entraide Travail Insertion » vous a recruté(e) en tant que permanent(e). Chargé(e) de différentes tâches de gestion et de communication, vous travaillez avec une conseillère en économie sociale et familiale nouvellement recrutée qui assure, quant à elle, l'accompagnement socioprofessionnel des salariés.

Partie I : Politique de communication

Les associations intermédiaires ont pour objet le prêt de main d'œuvre aux particuliers, aux associations, aux collectivités locales et aux entreprises, à titre onéreux mais à but non lucratif, de personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion.

Une étude commandée par la DDTEFP a fait apparaître des besoins significatifs en terme de services aux particuliers et aux entreprises dans différents domaines (voir annexe 3). L'association « Entraide Travail Insertion » a décidé de répondre à cette demande en proposant des missions dans les activités indiquées dans l'étude.

1.1 Rédigez en une page maximum un texte de présentation générale de l'association ETI, destiné à ses différents partenaires.

Votre texte abordera les points suivants :

- rappel des finalités de l'insertion par l'activité économique et différents types de structures qui composent ce secteur,
- présentation du projet d'ETI en prenant appui sur l'enquête annuelle d'activité des associations intermédiaires de 2001 à 2003.

1.2 Proposez un plan de communication afin de faire connaître aux utilisateurs potentiels, les services d'ETI.

Partie II : Gestion des ressources humaines

Il faut maintenant organiser le service de ETI en mettant en place des outils de gestion des ressources humaines. Les documents créés doivent tenir compte de l'objectif de ETI qui est de faciliter une insertion rapide de ses salariés sur le marché du travail.

2.1 Présentez une fiche d'évaluation destinée à apprécier, à l'issue d'une mise à disposition, la qualité de la prestation du salarié et son aptitude à intégrer le marché du travail.

2.2 Indiquez comment recueillir les informations permettant de renseigner cette fiche.

BTS Économie sociale et familiale	Session 2005
Économie et gestion appliquée à l'entreprise	ESEGAP
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 2/7

Partie III : Étude de l'équilibre budgétaire (annexe 4)

Vous disposez des seules données chiffrées que vous a remis le Président (voir annexe 4).

- 3.1 Calculez le chiffre d'affaires mensuel qu'il faudrait réaliser pour obtenir un résultat nul (seuil de rentabilité) et concluez par rapport au volume mensuel d'heures de mise à disposition prévu.
- 3.2 Indiquez les limites de ce calcul prévisionnel et de son résultat quant à la viabilité du projet d'ETI.

ANNEXE 1

RÉSULTATS DES ENQUÊTES ANNUELLES D'ACTIVITÉ
DES SIAE DE 2001 À 2003

Associations Intermédiaires (AI)

Tableau 1
Principaux résultats d'activité (1)

	2001	2002	2003	Évolution 2003/2002 (en %)
Nombre d'A.I. en activité au 31/12	997	950	922	-2,9
Salariés permanents en équivalent-temps plein (au 31/12).....	3 145	3 391	3 288	-3,0
Salariés mis à disposition au cours de l'année	189 169	191 358	174 737	-8,7
Salariés agréés par l'Anpe	36 068	35 632	24 675	-30,8
Contrats de mise à disposition au cours de l'année (en milliers)	2 106	2 212	2 113	-4,5
Nombre d'utilisateurs au cours de l'année	292 900	323 680	316 144	-2,3
Heures travaillées dans l'année (en milliers)	32 525	32 355	32 873	1,6
soit : en équivalent-temps plein (2)	20 328	20 222	20 546	

(1) - Estimation.

(2) - Le nombre d'heures effectuée dans la structure au cours de l'année est recalculé en nombre d'emplois en équivalent-temps plein (nombre d'heures divisé par 1 600 heures / an).

Source : Dares.

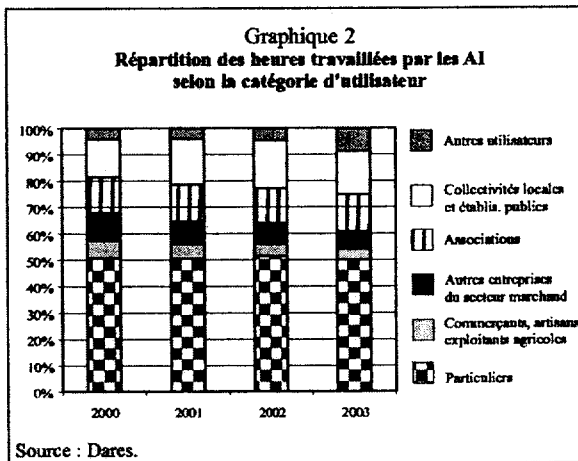
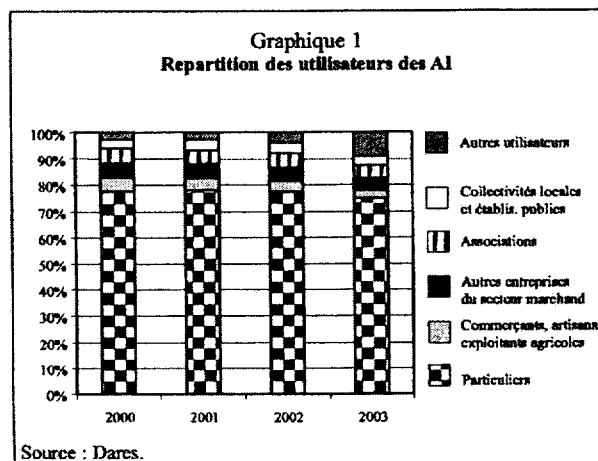
Tableau 2
Heures travaillées par les salariés des AI selon le type d'emploi exercé

	2003	Évolution 2003/2002 (en points)
Emplois effectués chez des particuliers (1)	51,2	-2,0
dont : emplois de maison	39,7	-1,9
Emplois en entreprise ou collectivité	48,8	2,0
dont : emplois d'entretien ou de nettoyage	19,6	1,5
emplois de manutention	7,5	0,6
autres emplois de services (restaurants, hôtellerie, hôpitaux..)	5,4	-0,1
autres emplois O.Q. ou O.N.Q (2)	3,6	0,5
autres types d'emplois	12,7	-0,5
Total	100,0	

(1) - Volume total d'heures travaillée chez les particuliers quelle que soit la catégorie d'utilisateur (particulier ou association).

(2) - O.Q. = ouvriers qualifiés ; O.N.Q. = ouvriers non qualifiés.

Source : Dares.



ANNEXE 2

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « ENTRAIDE TRAVAIL INSERTION »

« L'entraide travail Insertion » est une association intermédiaire, structure d'insertion par l'activité économique, dont l'objet est la mise à disposition de personnel pour des missions diverses auprès des particuliers, entreprises, associations, collectivités.

Elle assure l'accueil et l'accompagnement socioprofessionnel de ses salariés en partenariat avec l'agence nationale pour l'emploi et les travailleurs sociaux.

Elle n'est pas une agence d'intérim, son but n'est pas le profit, mais d'aider les demandeurs d'emploi de longue durée, les Rmistés à retrouver du travail.

L'agrément préalable par l'Anpe n'est exigé que pour les salariés mis à disposition des entreprises. Ainsi, une mise à disposition *d'une durée supérieure à seize heures* n'est autorisée que *pour les personnes agréées* par l'Anpe. Elle ne peut dépasser une période maximale d'un mois calendaire auprès d'un même employeur avec un seul renouvellement possible. La durée totale de l'ensemble des périodes de mise à disposition d'un même salarié auprès d'un ou plusieurs utilisateurs ne peut excéder 240 heures au cours des douze mois suivant la date de la première mise à disposition.

Les AI bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de salariés et depuis janvier 1992 peuvent offrir des prestations de mise à disposition de personnel dans le cadre des emplois familiaux.

La structure

L'ETI est dirigée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire, d'un trésorier (tous bénévoles).

Elle emploie deux salariés : une technicienne en économie sociale et familiale, chargée de la communication et de la gestion et une conseillère en économie sociale et familiale qui assure le suivi socioprofessionnel des salariés (service suivi placement).

Les contrats

L'ETI propose des missions de courtes durées dans le cadre de contrats de mise à disposition.

Les contrats sont conclus pour une tâche précise et temporaire. Un contrat de travail à durée déterminée est conclu avec l'association pour chaque mission.

Les domaines d'intervention

- Jardinage/ Espaces verts,
- Ménage,
- Manutention,
- Repassage,
- Entretien de locaux, résidences, bureaux d'entreprises,
- Petit bricolage.

La facturation au client est exonérée de TVA.

La formation

Une formation « hygiène des locaux » est mise en place une fois par mois, au sein de l'association. Elle permet au personnel d'acquérir :

- des notions de sécurité,
- la connaissance des produits,
- la connaissance du matériel.

BTS Économie sociale et familiale	Session 2005
Économie et gestion appliquée à l'entreprise	ESEGAP
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 5/7

Les engagements réciproques

En intégrant « l'Entraide Travail Insertion », les salariés s'engagent à :

- accepter les entretiens, toujours fixés à l'avance par la conseillère (suivi/ placement),
- être à l'heure sur les lieux de missions et en cas de problème ou d'indisponibilité à prévenir le service suivi/ placement,
- respecter les consignes données pour le travail prévu dans le cadre de la mission,
- se rendre obligatoirement aux convocations de la médecine du travail,
- rapporter les relevés d'heures signés par les deux parties, à chaque fin de mission pour établir le salaire.

En contrepartie, « l'Entraide Travail Insertion » s'engage envers ses salariés à :

- établir leurs bulletins de salaire et les déclarations qui en découlent,
- les informer et les guider pendant la durée de la mission,
- les aider dans l'élaboration et l'aboutissement d'un projet professionnel (réalisation de CV, de lettre de motivation, recherche d'offre d'emplois, préparation aux entretiens d'embauche).

Attitudes à respecter lors des missions de travail

- se présenter seul (pas de membre de la famille, de relation, ...).
- se présenter : dire son nom et celui de « L'Entraide Travail Emploi » qui vous a confié la mission.
- apporter une tenue de travail.
- être discret.

Adresse et horaires d'ouverture

ENTRAIDE TRAVAIL INSERTION

34 rue de Paris

Ville de B----

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h 30

BTS Économie sociale et familiale	Session 2005
Économie et gestion appliquée à l'entreprise	ESEGAP
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 6/7

ANNEXE 3

ÉTUDE DE LA DDTEFP

Etude de besoins réalisée sur la ville de B (32516 habitants)

Réalisation : Cabinet X

Demandeur : Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle.

Clientèle potentielle de L'ETI

Domaines	Jardinage / Espaces verts	Ménage	Manutention	Repassage	Entretien locaux, résidence	Petit bricolage
Clients potentiels (particuliers, entreprises, collectivités)	643	1208	130	820	220	512

Demande prévisionnelle: 1400 heures mensuelles de mise à disposition

ANNEXE 4

DONNÉES FINANCIÈRES

Décisions du Conseil d'administration de l'Entraide Travail Insertion

- prix de l'heure de mise à disposition facturée aux clients d'ETI : 13,30 €
- rémunération de l'heure de mission payable au salarié : 9,28 € (constituant les charges variables.)

Charges fixes mensuelles prévisionnelles (estimation)

- eau, gaz, électricité : 120 €
- fournitures de bureau : 80 €
- location de bureaux : 250 €
- assurance : 100 €
- documentation : 50 €
- honoraires d'un comptable : 150 €
- téléphone, frais postaux : 140 €
- salaires de la permanente et de la conseillère : 2900 €
- charges sociales : 1220 €

BTS Économie sociale et familiale	Session 2005
Économie et gestion appliquée à l'entreprise	ESEGAP
Coefficient : 2	Durée : 2h30
	Page : 7/7